



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE Services Techniques-Achat autolaveuse sols durs - SODEVI

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition l'entreprise SODEVI, en date du 25/06/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'une autolaveuse pour les services techniques de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SODEVI, sise BP 70051 – Rue Orange 63118 CEBAZAT, est retenue pour l'achat d'une autolaveuse sols durs pour les services techniques de la Ville de Royat, pour un montant de 3 076.83 € HT soit **3 692.20 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SODEVI
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/07/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr..



www.sodevi.fr

PRODUITS HYGIENE ENTRETIEN

Membre Groupement **Equipage**

SODEVI
 Groupement ÉQUIPAGE
 BP 70051 - Rue ORANGE- 63118 CEBAZAT
 TEL: 04 73 23 63 18 - Fax : 04 73 23 63 19
 Mail : contact@sodevi.fr
 SIRET 331 803 056 00018 - APE 4644Z
 TVA FR 30 331 803 056 00018

Facturation

Mairie de ROYAT
 46 BD BARRIEU
 63130 ROYAT

HYGIENE
 BUDGET 2024

SERVICES TECHNIQUES
 27 BIS RUE JEAN GRAND
 63130 ROYAT

(Mairie)

Vos réf. : Code client : 63000661

| Date | Validité | Mode de règlement |
|------------|------------|----------------------|
| 25/06/2024 | 17/07/2024 | Mandat 45 jours nets |

Devis N°108014386

P-1

Suivi par : CHRISTOPHE BRUNEL (06 71 78 11 94)

Tél : 04 73 29 93 02

| Référence | Qté | Désignation | P.U. net H.T. | Montant H.T. | CT |
|-----------|-----|--|---------------|--------------|----|
| 24935 | 1 | AUTOLAVEUSE 244 NX COMPLETE L'autolaveuse compacte 244NX permet un nettoyage rapide, efficace, sans trace sur les sols durs. La performance de nettoyage en un seul passage s'obtient en combinant la bonne pression des brosses, de puissants moteurs d'entraînement et la juste quantité d'eau diffusée au bon endroit. Rapide - Efficace - Sans trace - 70% de coûts de nettoyage en moins - 80% d'eau économisée Des résultats en un seul passage - Batterie Lithium puissante NX300 - Autonomie 80mn / Charge rapide en 1h Poids 21 kg. Livrée avec 2 brosses, chargeur et batterie. Disque en option D.225 Ecotaxe ou TGAP | 3 074,28 € | 3 074,28 € | 1 |
| | | | 2,55 € | 2,55 € | |

VISA France

| CT | TOTAL H.T. | % T.V.A. | Montant taxe |
|----|------------|----------|--------------------------|
| 1 | 3 076,83 € | 20,00 | 615,37 € |
| | | | Dont TGAP/Ecotaxe 2,55 € |

Bon pour accord le
 Nom, signature et cachet

Livré par : COURSIER

| | |
|---------------------|-------------------|
| TOTAL H.T. | 3 076,83 € |
| TOTAL T.V.A. | 615,37 € |
| TOTAL T.T.C. | 3 692,20 € |

BON POUR ACCORD
 01 JUL. 2024
 Manuel Audo,
 Mairie